

Intervention de F. RAGAZZI

dans le cadre des travaux du groupe de travail de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur « radicalisation et déradicalisation » le 16 décembre 2016

A la suite de notre audition, la CGT insertion probation a pu assister à l'intervention de F. RAGAZZI, maître de conférence en relations internationales à l'université de Leyde aux Pays-Bas (<http://www.sciencespo.fr/cei/fr/users/francescoragazzi>). Ses recherches portent sur les politiques de diaspora, les migrations, les questions de citoyenneté et de sécurité en relations internationales. Il a participé comme expert à la rédaction des [lignes directrices du conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent](#).

Le concept du processus de radicalisation :

Il débute son propos par des éléments sur une précédente intervention devant la CNCDH en 2011, sur la question des politiques de lutte contre le terrorisme. Il indique qu'il avait à l'époque évoqué la question de la radicalisation, sujet qui était alors inconnu en France. Aujourd'hui c'est un sujet qui prend une place importante dans la politique publique de lutte contre le terrorisme. L'émergence de ce sujet est relativement récent et il a été conceptualisé il y a environ 10 ans.

A l'époque, la politique dite « de lutte contre le terrorisme » se rattachait exclusivement aux procédures judiciaires (c'est à dire à une qualification juridique des poursuites à la suite d'actes commis). La lutte contre le terrorisme relevait exclusivement de la sphère du renseignement sans que d'autres institutions n'y soient impliquées. Les problématiques rencontrées par l'école, les travailleurs sociaux... n'étaient pas du tout intégrées dans les logiques liées à la lutte contre le terrorisme.

Ce discours politique était en lien avec les nombreuses recherches effectuées dans les années 1970 sur le terrorisme et la violence politique. Les différents travaux de recherches opérés à l'époque portaient sur les idéologies, les mouvements sociaux, les procédures de mobilisation, l'utilisation de la violence comme arme politique, le basculement dans la clandestinité... Constat global que ces travaux pouvaient analyser le basculement dans la violence politique a posteriori, mais que les causes de ces basculements étaient non prévisibles car différentes pour chaque cas individuel, dépendant des hasards du parcours des auteurs de ces actes.

F. RAGAZZI considère qu'il y a actuellement un « oubli » total de ces travaux. Actuellement, seule l'idéologie est prise en considération comme si elle déterminait à elle seule les parcours des personnes commettant des actes de violence politique.

Ce basculement fait suite aux attentats du 11 septembre 2001, pour l'Europe, quelques années plus tard aux Pays Bas puis en Angleterre :

2004 : assassinat de Téo Van Ghog au aux Pays Bas.

2005 : attentat de Londres.

C'est à partir de ce moment là qu'il n'est plus possible de parler des causes du terrorisme car il s'agit de « barbarie » et d'une sorte de « folie » qui serait difficilement explicable.

Aujourd'hui le concept de radicalisation est perçu comme un processus linéaire de basculement progressif et mécanique dans une idéologie qui, étape par étape, aboutit à la violence politique.

Processus linéaire et progressif décrit ainsi de manière caricatural et simple : Intérêt pour la religion → achète un coran → fréquente la mosquée → s'intéresse et adopte une pratique salafiste → regarde vidéo de propagande sur internet → soutient la violence politique → passe à l'acte. Donc ce concept est fondé sur l'idée que l'idéologie seule mène à la violence. Cette linéarité dans le processus de radicalisation reprend donc l'idée de continuum qui impose l'idée selon laquelle l'islam radical mène forcément au terrorisme.

Cette définition du processus de radicalisation a initialement été conceptualisée par les services de renseignement néerlandais, puis repris par les anglais.

Ce modèle rencontre un fort écho auprès des gouvernements et des « vendeurs de sécurité », car l'idée d'un processus linéaire laisse entendre qu'on peut le repérer et intervenir. Il suffit pour cela d'avoir la bonne grille pour repérer et interrompre ce processus.

Les Ires politiques de lutte contre la radicalisation aux Pays Bas et en Angleterre ont surtout été axées sur la communauté musulmane avec deux objectifs :

- Détecter et suivre les personnes entrées dans ce processus
- Prévenir la polarisation entre communauté musulmane et reste de la population en menant des politiques d'insertion visant particulièrement cette communauté afin d'agir de manière préventive à l'entrée dans ce processus (aides sociales...).

Ces politiques de lutte contre le processus de radicalisation dépassent largement la sphère du renseignement. En effet, puisqu'il s'agit de repérer le processus au plus tôt, sont mis à contribution toutes les composantes de la société susceptibles de repérer les signes de ce processus : les familles, les profs, les travailleurs sociaux... avec l'obligation de signaler tout comportement relevant potentiellement de ce processus.

En France, ce processus se traduit depuis plusieurs années par :

- Volonté de créer un Islam de France (formation laïcité pour Imam, CFCM...)
 - Mise en place d'une discours contre narratif (stop djihadisme...)
 - Politique de détection et signalement (N° vert, fichier de traitement des signalements, implication d'administrations extérieures au renseignement dans la politique de détection (Proviseurs, CPE, Travailleurs sociaux, PJJ, CPIP...)
- Tous les signalements font l'objet d'un traitement par la DGSI, le renseignement territorial (État Major de Sécurité = niveau préfecture) ou la communauté du renseignement.

S'ensuivent potentiellement des mesures judiciaires ou des mesures administratives (assignation à résidence, retrait de passeport, interdiction de quitter le territoire...).

Une base d'intervention non validée et critiquable :

F. RAGAZZI est très critique sur ce modèle de la radicalisation comme processus linéaire ainsi que sur les politiques de lutte contre la radicalisation mises en place.

Il insiste sur le fait que ce modèle n'a jamais été validé par un chercheur universitaire. Ce continuum et cette linéarité est pour lui « un objet imaginaire ». Au contraire les parcours sont beaucoup plus complexes avec des allers-retours dans l'engagement violent et des motifs de passage à l'acte spécifiques à la personnalité et aux hasards du parcours de chaque personne. La recherche conteste formellement l'idée d'un processus linéaire.

Les grilles de détection sont donc la fausse bonne idée, une illusion, voire un leurre. Il précise que plusieurs chercheurs, spécialistes de l'islam en prison – notamment Fährad Khosrokhovar – ont été sollicités par l'administration pénitentiaire pour créer ces grilles, mais qu'ils sont plusieurs à avoir refusé en expliquant que c'était impossible, que ces processus sont trop hétérogènes et que par ailleurs, les personnes réellement radicalisées sont attentives à ne pas répondre aux dits critères de détection. F. RAGAZZI a lui-même été sollicité pour travailler sur la recherche action actuellement en cours en MO (dans le Rhône, les Alpes Maritimes et l'Isère) mais a refusé d'y répondre pour ces mêmes raisons.

F. RAGAZZI s'interroge par ailleurs sur la pertinence de ce ratissage très large en terme de politique de renseignement. Constat que la quasi-totalité des terroristes qui sont passés à l'acte ces dernières années étaient connus des services de renseignement. Le nombre de personnes passant réellement à l'acte est extrêmement faible, la question est donc plutôt de savoir qui dans les personnes déjà suivies par le renseignement sera la prochaine personne à passer à l'acte, plutôt que de vouloir à tout prix élargir le panel de personnes suspectées de radicalisation. Pour cela, seuls les services

spécialisés de renseignement peuvent être efficaces. Il est donc inutile d'impliquer des services non spécialisés dans ce domaine. Cette implication est par ailleurs dangereuse car en contradiction avec la mission principale de ces services et implique l'introduction d'une logique de suspicion dans des métiers où la notion de confiance est essentielle (école, travail social...).

Constat également que :

→ Cette politique de lutte contre la radicalisation a un impact sur les droits fondamentaux (liberté d'expression, de culte, de la presse, respect de la vie privée avec des bases de données extrêmement large...).

→ Le sentiment de discrimination dans la population de confession ou de culture musulmane n'a jamais été aussi fort qu'actuellement, alors même que cette politique de lutte contre la radicalisation n'est pas encore connue de ces populations (il évoque des enquêtes de terrains qu'il a effectuées notamment en Ile-de-France). Sentiment qui sera renforcé par les logiques de suspicions qui s'immiscent dans des secteurs de la société qui nécessiteraient pourtant une logique de confiance.

→ La question de l'intégration de la religion musulmane en France n'est prise qu'exclusivement sous l'angle de la politique de lutte contre le terrorisme par les politiques et les médias : l'exemple le plus symbolique étant la polémique burkini cet été, avec des arrêtés pris au nom de la lutte contre le terrorisme et la sécurité publique...

Ses préconisations :

→ Préserver les rôles de chacun et marquer une séparation étanche entre les métiers du renseignement et ceux nécessitant une logique de confiance. Pour lui il y a une contradiction fondamentale entre une logique de renseignement qui suppose nécessairement la suspicion et la méfiance (et c'est normal pour ces professionnels), et une logique de confiance propre à certaines professions (éducation nationale, travail social...).

→ Que l'intervention des services de renseignement soit renforcée mais sous le contrôle du judiciaire.